

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication : 21/06/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-6-3-6

Séance du jeudi 14 juin 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

RACCORDEMENT FERRE DE L'EUROAIRPORT AVENANT A LA CONVENTION INTERREG

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant à la convention Interreg attribuant à RFF une subvention pour la réalisation des études préalables du raccordement ferré de l'EuroAirport, avenant joint en annexe,
- Autorise le Président à le signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions